



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**14 AVR. 2023**

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-051**

Domaine : 8.9 - Culture

**OBJET : Cinéma de Quillan : Convention de partenariat Commune/ CINEM'AUDE VAP.**

Vu le Code Général de la Collectivité Territoriale,

Vu la délibération en date du 27 mars 2007 par laquelle le conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec l'association Ciném'Aude 2000 et Villatge al país définissant les engagements réciproques des deux parties pour la mise en œuvre d'une activité » de dissuasion cinématographique sur la commune et définissant les conditions d'utilisation du Cinéma le Familia ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme et qu'il convient de la renouveler selon les conditions suivantes :

- CINEM'AUDE V-A-P est responsable de la programmation.
- L'information du public est assurée conjointement par CINEM'AUDE V-A-P et le réseau local municipal (panneaux municipaux, commerces, etc...).
- Les projections sont assurées dans le cadre de la salle municipale de cinéma.
- La municipalité prend à sa charge : le chauffage, l'électricité, le nettoyage et l'entretien du bâtiment après chaque séance, ainsi que l'installation des fauteuils si ceux-ci ont dû être déplacés pour une autre manifestation.
- La Commune s'engage à verser une subvention annuelle d'un montant de 5 000.00€.

- La commune désigne une personne titulaire et suppléante pour siéger au Conseil d'Administration de l'association.
- La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour la même période sans que la durée totale ne puisse excéder 9 ans.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1) D'approuver la nouvelle convention de partenariat avec l'association CINEM'AUDE 2000 et VILLATGE AL PAIS selon les modalités sus évoquées qui sera jointe à la délibération.
- 2) D'approuver le versement d'une subvention annuelle de 5.000€.
- 3) D'imputer la dépense en section de fonctionnement du BP 2023 et suivants.
- 4) De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

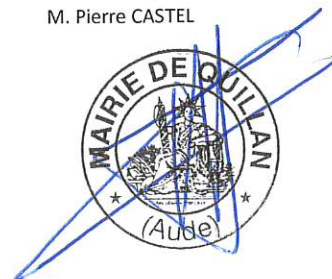
Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Pierre CASTEL



**2023-051****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-04-14T12-04-01.00 ( MI244478601 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230414-2023-051-DE ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** Cinéma de Quillan : Convention de partenariat Co  
CINEM'AUDE VAP.**Date de décision :** Apr 14, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** MA-DEL-2023-051.PDF**Préparé**

Date 14/04/23 à 12:04

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 14/04/23 à 12:04

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 14/04/23 à 12:09